

L'université de Strasbourg et l'IEEPI en partenariat pour deux masters d'excellence



Julien Pénin est Professeur en sciences économiques à l'université de Strasbourg. Il enseigne essentiellement l'économie et la gestion de l'innovation avec un intérêt marqué pour les questions de propriété intellectuelle.

Anne Grouselle est directrice générale de l'IEEPI.

Julien et Anne répondent à nos questions concernant l'offre de master conjointe offerte par l'université de Strasbourg et l'IEEPI dans le domaine de la Propriété Intellectuelle.

Pouvez-vous nous présenter les programmes de master proposés par l'IEEPI en partenariat avec la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Strasbourg ?

Anne Grouselle : Depuis sa création en 2004, l'IEEPI nourrit une collaboration étroite avec la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Strasbourg. Nous proposons depuis très longtemps le Master Stratégie de Propriété Intellectuelle et Innovation (SPII), qui était au départ un DU mais qui a été très rapidement transformé en master. En 18 ans, près de 150 candidats ont validé le master SPII. Cette formation est appréciée et reconnue comme un vrai booster de carrière par les participants.

Nous lançons en 2024 un nouveau master, le master « KTT » pour Knowledge and Technology Transfer. Cette formation, dispensée en anglais, est une opportunité exceptionnelle. Elle répond à la demande croissante de professionnels qualifiés dans le domaine du transfert de technologie en Europe, où il existe peu de formations académiques professionnelles en la matière. Les diplômés de ce Master peuvent envisager des évolutions de carrière significatives, tant au sein de leur entreprise actuelle qu'à l'extérieur.

Pour ces deux masters, nous avons obtenu l'accréditation académique pour la période 2024-2028 (renouvellement pour le SPII et création pour le KTT) et nous sommes très heureux de pouvoir proposer dès aujourd'hui ces deux formations dans notre catalogue de formation.

Je tiens à saluer l'équipe pédagogique mobilisée sur ces deux formations, composée d'experts et de professionnels engagés et passionnés dans la transmission de leurs connaissances et de leurs compétences au service de l'intérêt commun.

Quels sont les objectifs principaux et les spécificités de ces masters ?

Julien Pénin : Le Master SPII vise à développer une compréhension approfondie des enjeux économiques, stratégiques et managériaux de la propriété intellectuelle (essentiellement la propriété industrielle). Il couvre des sujets comme le management stratégique de la PI, l'intelligence économique, le licensing, la négociation, et les aspects juridiques et économiques des stratégies de litige en PI. Dans un monde où la plupart des formations en PI sont juridiques, le master SPII, même s'il propose des notions minimales de droit de la PI essentielles pour la compréhension des enjeux stratégiques, fait le choix de se concentrer sur les aspects stratégiques. Il est ainsi parfaitement adapté à des profils qui s'intéressent à la PI de part leurs missions, mais qui n'ont pas vocation à devenir des juristes en PI. On pense notamment à des responsables R&D, des responsables de la veille technologique, des cadres de PME, des ingénieurs/chercheurs, etc. Également, cette formation peut intéresser des juristes qui souhaitent élargir leur manière de considérer la PI.

Le Master KTT, quant à lui, se concentre sur le transfert de technologie et les activités de licence, abordant des thèmes comme les mécanismes de transfert, les pratiques contractuelles et l'évaluation financière liée au transfert de technologie. C'est une formation qui peut intéresser en tout premier lieu les acteurs de la valorisation de la recherche publique (SATT, incubateurs, etc.), mais aussi l'ensemble des acteurs impliqués dans le licensing et le transfert de technologie, les responsables de start-up, etc. La création de cette formation était essentielle dans le contexte actuel où les pratiques de licensing sont en plein essor et le monde du licensing en effervescence.

Justement, comment ces formations s'inscrivent-elles dans le contexte économique actuel ?

Julien Pénin : Ces formations sont cruciales dans un contexte économique axé sur la connaissance, où la valorisation des actifs immatériels est un atout majeur. Elles offrent des opportunités exceptionnelles pour les professionnels désireux de se former dans le domaine de la PI et de l'innovation, deux secteurs en constante évolution. En particulier, ces formations sont adaptées à un contexte où la PI se démocratise et touche des publics bien au-delà des juristes en PI. Les pratiques de licensing, les formations de pools de brevet, l'innovation ouverte, etc., portent des enjeux stratégiques qui doivent être compris par les cadres des entreprises. Dans une économie où la valeur économique de la connaissance est centrale, la PI se décloisonne et sort des services dédiés. Elle doit être comprise par l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Le temps est révolu où la PI était un domaine exclusivement juridique. Les enjeux contemporains supposent des connaissances stratégiques, économiques, financières en complément des connaissances juridiques (qui restent bien entendu importantes).

Bien que les deux formations aient des objectifs et des spécialisations distincts, elles partagent un engagement commun envers l'excellence dans les domaines de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie. Chaque formation offre une expertise unique, permettant à chacun de choisir le parcours qui correspond le mieux à ses attentes, à ses besoins et à ses aspirations professionnelles.

Pourquoi avoir décidé d'ouvrir un second Master ?

Julien Pénin : Dans l'économie de la connaissance d'aujourd'hui, les actifs de propriété intellectuelle jouent un rôle de plus en plus important. Le développement de l'innovation ouverte, l'augmentation exponentielle du nombre de brevets et de litiges en matière de brevets et l'élaboration d'outils d'intermédiation en matière de PI conduisent à l'émergence de nouveaux métiers. En particulier, le transfert de technologie (TT) et les activités de licence deviennent des questions cruciales et nécessitent des personnes hautement qualifiées. Le changement est d'autant plus important que l'innovation ouverte signifie que les interfaces et les transferts sont d'autant plus fréquents et cruciaux. Il nous est apparu nécessaire de compléter le master SPII (davantage orienté sur la Stratégie globale en matière de PI et pas uniquement sur le transfert de technologie) par une formation dédiée plus particulièrement au transfert de technologie.

Vous proposez le master KTT en langue anglaise exclusivement. Pensez-vous que cela soit un frein ?

Anne Grouselle : En effet, nous proposons le master KTT en langue anglaise. Nous avons d'ailleurs dans notre offre catalogue plusieurs formations en langue anglaise. Et je ne pense pas que cela soit un frein. Bien au contraire, je pense que la langue anglaise est un véritable atout, et un puissant levier, à plusieurs niveaux. Comme chacun sait, la propriété intellectuelle (PI) et le transfert de technologie sont des domaines fortement globalisés. Utiliser l'anglais, qui est

largement reconnu comme la langue internationale des affaires et de la communication scientifique, rend la formation plus pertinente et accessible à un public international.

De plus, les professionnels formés dans ce domaine sont souvent amenés à travailler dans des contextes internationaux. La maîtrise de l'anglais est donc essentielle pour communiquer efficacement avec des partenaires et des clients du monde entier.

Enfin, dans le domaine de la PI et du transfert de technologie, de nombreux termes techniques et juridiques sont standardisés en anglais. L'apprentissage dans cette langue permet une meilleure compréhension et utilisation de ces termes dans un contexte professionnel.

Quelles sont les opportunités de carrière après ces formations ?

Julien Pénin : Le Master SPII permet d'améliorer la compétitivité des organisations grâce à une gestion stratégique efficace de la PI. Le Master KTT répond à la demande croissante de professionnels qualifiés dans le transfert de technologie. Les deux formations offrent une reconnaissance nationale et européenne, renforçant la crédibilité et les opportunités de carrière des participants.

Ces formations entretiennent des liens étroits avec le monde de la propriété intellectuelle, car elles visent à former des experts dans ce domaine en constante évolution. Elles offrent une reconnaissance nationale et européenne, renforçant la crédibilité et les opportunités de carrière des participants dans le domaine de la PI et du transfert de technologie. Elles permettent également aux participants d'étoffer leur réseau professionnel et de bénéficier de l'expertise des intervenants qui animent l'ensemble des modules.

L'expérience que nous avons du master SPII montre qu'il est particulièrement adapté pour les publics qui souhaitent faire évoluer leur carrière et développer une compréhension globale des enjeux de la PI.

Pouvez-vous nous parler de la flexibilité de ces programmes ?

Anne Grouselle : ces deux formations certifiantes sont éligibles au CPF et offrent une flexibilité appréciable avec un format modulaire. Les participants peuvent suivre les blocs de compétences sur 7 mois, ce qui leur permet de concilier formation et emploi du temps professionnel. Chaque bloc peut être suivi séparément, offrant une grande souplesse dans le choix des modules. De plus, chaque participant peut choisir de construire son parcours sur plusieurs années, soit pour des raisons financières, soit pour des raisons de contraintes professionnelles ou de disponibilité et ainsi intégrer au mieux les contraintes et les exigences de son projet de formation dans son quotidien.

Par ailleurs, les modalités de formation pour ces deux master participent également de cet impératif de flexibilité. Ainsi, la moitié des modules est proposé en présentiel, l'autre moitié à distance. Nous privilégions toujours le premier module en présentiel afin que le groupe s'installe, fasse connaissance et que nous puissions ainsi favoriser la logique de réseau. Mais, nous proposons aussi des modules à distance afin de faciliter l'organisation personnelle de chacun.

Comment les deux master sont-ils validés ?

Anne Grouselle : Je dirais d'une manière assez classique et habituelle. Par un contrôle continu tout au long de la formation, au fur et à mesure des modules. Mais surtout, par la préparation d'un mémoire de recherche soutenu à l'issue de la formation devant un jury académique et professionnel.

La préparation de ce mémoire est par ailleurs tutoré. Chaque candidat est suivi par un tuteur qui l'aide, le guide et l'accompagne tout au long de son travail de recherches.

Ce travail est très apprécié par les candidats car il présente plusieurs intérêts majeurs :

Ainsi, la rédaction d'un mémoire exige une analyse approfondie et la capacité à mener des recherches. Cela permet aux candidats de développer des compétences critiques en matière de collecte, d'analyse et d'interprétation de données.

De plus, en se concentrant sur un sujet spécifique lié à la PI ou au transfert de technologie, le candidat peut développer une expertise dans un domaine particulier, ce qui peut être un atout majeur pour sa carrière.

Par ailleurs, un mémoire bien rédigé et présenté peut servir de vitrine des compétences et connaissances du candidat, le distinguant dans un environnement professionnel compétitif.

Enfin, la préparation du mémoire peut impliquer des interactions avec des professionnels, des mentors et des pairs, élargissant ainsi le réseau professionnel du candidat.

Comment peut-on s'inscrire et jusqu'à quand ?

Anne Grouelle : Les inscriptions pour la session de septembre 2025 sont ouvertes jusqu'au 1er mars 2024. Nous encourageons tous ceux qui sont intéressés à nous rejoindre. Vous pouvez trouver de plus amples informations sur notre site ou nous contacter pour tout échange sur votre projet de formation.

Le mot de la fin ?

Julien Pénin : Le master SPII est désormais rôdé. Nous constatons chaque année un réel degré de satisfaction des participants. Ces derniers apprécient à la fois les connaissances théoriques et génériques qui satisfont leur curiosité intellectuelle et les apprentissages pratiques et concrets (ainsi que les contacts professionnels) qui leur permette de contribuer à la réussite des projets de leurs entreprises respectives en matière d'innovation et de propriété intellectuelle. Les retours ont toujours été très bons et nous allons continuer ainsi à maintenir un niveau d'exigence élevé et à continuer de nous améliorer en continu.

Par ailleurs, nous sommes heureux de voir naître le master KTT. Nous espérons qu'il connaîtra le même succès et la même pérennité que le master SPII. Toute l'équipe pédagogique et administrative est mobilisée pour relever ce nouveau défi qui contribuera à former en France et en Europe des cadres rompus aux enjeux stratégiques les plus importants en matière de licensing et de marchés des technologies.